

Remettre en cause le nom d'Université de Paris nous fait collectivement revenir en arrière

L'annulation du décret de création d'Université de Paris en ce qui concerne sa dénomination remet en cause trois années de travail intense pour réussir la fusion entre deux grandes universités parisiennes, moins d'un mois avant l'audition devant le jury IDEX. Elle contribue à fragiliser la réussite du processus de transformation du système d'enseignement supérieur et de recherche impulsé par les gouvernements français successifs depuis 2010.

Cette transformation a permis l'émergence d'une dizaine de grandes universités de recherche intensive labellisées par un jury international dans le cadre des investissements d'avenir et a facilité le processus d'intégration des grandes écoles au sein des universités, et l'interaction plus forte entre les organismes de recherche et les universités. Elle a permis de structurer dans la plupart des métropoles françaises des pôles universitaires compétitifs et attractifs.

Au niveau de Paris ce sont quatre universités qui sont désormais classées parmi le top 100 mondial : l'Université Paris Saclay, Sorbonne Université, l'Université Paris Sciences et Lettres et Université de Paris. Cette visibilité internationale issue de ce processus de transformation contribue à renforcer l'ensemble des universités au niveau national et particulièrement au niveau parisien où le nombre important d'établissements d'enseignement supérieur rend le paysage difficilement lisible. C'est en effet bien l'ensemble du système français d'enseignement supérieur (ESR) qui bénéficie de cette visibilité accrue, et positionne l'ESR français aujourd'hui classée au troisième rang mondial comme le souligne la Ministre Frédérique Vidal.

Cette décision du Conseil d'Etat est en contradiction avec les objectifs mêmes que l'Etat s'est par ailleurs fixés et dont il s'enorgueillit. Elle va à l'encontre d'un modèle qui existe partout ailleurs dans le monde : à Boston où le MIT et Harvard contribuent à la renommée de l'ensemble des universités de Boston dont Boston University et Tufts University ; à Oxford, où l'Université Oxford Brookes côtoie l'Université d'Oxford ; à Barcelone où l'Université Autònoma de Barcelone côtoie l'Université de Barcelone ; à Amsterdam, l'Université Libre d'Amsterdam côtoie l'Université d'Amsterdam pour ne citer que ces quelques exemples

Remettre en cause le nom d'Université de Paris nous fait revenir quinze années en arrière, rouvre des débats aujourd'hui apaisés et aura un effet international délétère pour tous les acteurs français.

Contact presse :

Hélène Jacquet, Déléguée générale
helene.jacquet@udice.org

 @UdiceGroup
www.udice.org